

Image not found or type unknown



Administration des impôts : confidentialité

Par **prmoreau_old**, le **04/12/2007 à 15:32**

Bonjour.
Le service des impôts a t il le droit de montrer mon dossier à mon concubin alors que nous ne sommes ni mariés ni pacsés ? Je pense que même si nous vivons en concubinage il y a une clause de confidentialité.
Merci de votre réponse.
Madame MOREAU